

V14 2026 11 :

**Vœu en soutien aux personnels en grève du CPOA
et pour le renforcement de la psychiatrie publique à Paris**

**Déposé par Carine Petit, Robin Leroy
et les élu.e.s de la majorité municipale.**

Conseil d'arrondissement du 9 juin 2026

Considérant que le Centre Psychiatrique d'Accueil et d'Orientation (CPOA) de l'hôpital Sainte-Anne assure une mission essentielle de service public en matière de prise en charge des urgences psychiatriques pour les habitants de Paris mais aussi de l'Île-de-France, en accueillant sans rendez-vous 24h/24 toutes personnes à partir de 16 ans,

Considérant la dégradation alarmante des conditions d'accueil et de soins au sein du service, qui fonctionne actuellement avec un taux d'occupation de 134 %, conduisant à des situations indignes où des patients dorment sur des matelas au sol ou sur des chaises,

Considérant que les équipes du CPOA ont entamé une grève depuis le 26 mai 2026 pour dénoncer cette situation insoutenable, tant pour les patients que pour les soignants,

Considérant que cette situation locale reflète une crise nationale profonde de la psychiatrie :

- 1 Français sur 5 est concerné par un trouble psychique (soit 13 millions de personnes) ;
- la santé mentale constitue le premier poste de dépenses de l'Assurance Maladie, devant les cancers (2022) ;
- 566 000 passages aux urgences pour motif psychiatrique ont été recensés en 2023, avec une hausse notable pour les adolescents et jeunes adultes ;

Considérant que la santé mentale a été désignée grande cause nationale en 2025, reconduite en 2026,

Considérant que 48 % des postes de psychiatres sont vacants, que le nombre de patients suivis a plus que doublé en 20 ans, et que 15 % des postes d'internes en psychiatrie restaient vacants en 2025, témoignant d'une pénurie structurelle de personnels ; que le manque de personnel a été identifié comme facteur principal de 88 % des fermetures structurelles de lits en 2022,

Considérant que si les urgences psychiatriques assurent un accueil non sectorisé, les soins en aval restent organisés par secteur géographique, créant des ruptures de parcours et des difficultés de réorientation vers les équipes de secteur, ruptures auxquelles l'ARS d'Île-de-France se doit d'apporter des réponses concrètes de coordination,

Considérant que l'offre de soins psychiatriques ambulatoires demeure insuffisante, notamment en ce qui concerne les consultations sans rendez-vous et l'accès aux soins en soirée et le week-end, contribuant à reporter vers les urgences des situations qui pourraient être prises en charge en amont,

Considérant les conclusions particulièrement alarmantes des recommandations en urgence publiées le 24 avril 2026 par le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) à propos de l'infirmierie psychiatrique de la préfecture de police de Paris (IPPP), située dans le 14e arrondissement, mettant en évidence des atteintes graves aux droits fondamentaux des patients, des conditions d'accueil et d'hébergement indignes, ainsi qu'une prise en charge fondée sur une logique sécuritaire au détriment des soins,

Considérant que la durée de maintien à l'IPPP excède les délais légaux (8 jours au lieu de 48 heures), faute de places disponibles dans les structures hospitalières psychiatriques,

Considérant que le personnel en grève revendique des moyens humains et matériels à la hauteur des besoins, ainsi qu'un renforcement des capacités d'accueil en psychiatrie,

Sur proposition de Carine Petit, Robin Leroy et des élu.e.s de la majorité municipale, le Conseil du 14^e arrondissement émet le vœu :

- Le Maire de Paris interpelle l'État et l'Agence régionale de santé d'Île-de-France afin que des moyens humains, matériels et financiers à la hauteur des besoins soient alloués en urgence aux services psychiatriques, et en particulier au CPOA de l'hôpital Sainte-Anne ; que cette allocation inclue, à très court terme, le recours à des personnels intérimaires afin de pallier immédiatement la pénurie de soignants, dans l'attente de solutions pérennes en matière de recrutement ;
- Soit engagée sans délai la réouverture des lits d'hospitalisation psychiatrique actuellement fermés, dont la fermeture aggrave directement la saturation des urgences ;
- Des mesures immédiates soient mises en œuvre pour mettre fin à la suroccupation des urgences psychiatriques et garantir des conditions d'accueil dignes, sécurisées et respectueuses des droits des patients ;
- Le Maire de Paris interpelle l'ARS d'Île-de-France afin qu'elle améliore la coordination entre les urgences psychiatriques non sectorisées et les équipes de secteur, de manière à fluidifier les parcours de soins et à faciliter la réorientation des patients vers les structures adaptées à leur territoire ;
- Le développement de l'offre de soins psychiatriques ambulatoires soit encouragé et soutenu, notamment par l'ouverture de consultations sans rendez-vous et l'extension des horaires d'accès aux soins en soirée et le week-end, afin de réduire le recours aux urgences pour des situations relevant de la médecine de ville ;
- Le Maire de Paris interpelle l'État sur l'application des recommandations du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, notamment sur le transfert vers le système hospitalier de droit commun de l'IPPP, ce cadre policier n'étant pas adapté à la prise en charge de troubles psychiatriques ;
- La santé mentale soit pleinement reconnue comme une priorité majeure de santé publique, avec des moyens renforcés à la hauteur des besoins des habitants de Paris et de la métropole.

Le Conseil du 14^e arrondissement apporte son plein soutien aux personnels en grève du CPOA, engagés pour la défense du service public hospitalier et de la qualité des soins.